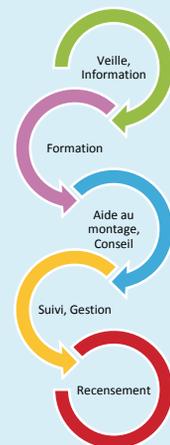


Glossaire du vocabulaire européen – Précisions liées à l’union européenne et ses programmes

Pays partenaires. Pays qui ne participent pas pleinement au programme Erasmus+, mais qui prennent parfois part (en tant que partenaires ou candidats) à certaines de ses actions. La liste des pays partenaires du programme Erasmus+ est disponible dans la partie A du guide du programme, sous la section « Participants au programme Erasmus+ ».

Pays membres du programme. Pays de l’UE et hors UE qui ont mis en place une Agence nationale et qui participent pleinement au programme Erasmus+. La liste des pays participant au programme Erasmus+ est disponible dans le guide du programme, sous la section « Participants au programme Erasmus+ ».

Projet pour la modernisation de l’enseignement supérieur. Stratégie de la Commission européenne visant à soutenir les réformes des États membres et à contribuer aux objectifs Europe2020 dans le domaine de l’enseignement supérieur. Les principaux domaines à réformer identifiés dans le nouveau projet sont les suivants : augmenter le nombre de diplômés de l’enseignement supérieur ; améliorer la qualité et la pertinence de l’enseignement et de la formation des chercheurs, doter les diplômés des connaissances et des compétences transférables clés qui leur permettront de réussir à des postes hautement qualifiés, offrir davantage de possibilités aux étudiants d’acquérir des compétences grâce à des études ou des formations à l’étranger et encourager la coopération transnationale pour accroître les performances de l’enseignement supérieur ; renforcer le «triangle de la connaissance», en faisant le lien entre l’enseignement, la recherche et les entreprises, et créer des mécanismes de gouvernance et de financement efficaces pour soutenir l’excellence.



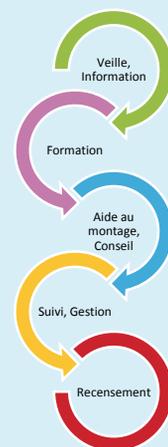
Glossaire du vocabulaire européen – Précisions liées aux formations

Compétence clé. Ensemble des connaissances, aptitudes et attitudes de base nécessaires à toute personne pour l'épanouissement et le développement personnels, la citoyenneté active, l'inclusion sociale et l'emploi, telles que décrites dans la Annexe III -Glossaire et termes clés recommandation 2006/962/CE du Parlement européen et du Conseil.

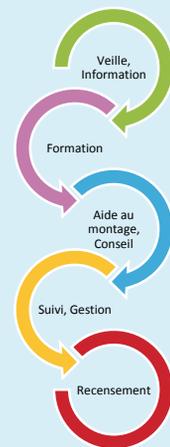
Crédit. Ensemble d'acquis d'apprentissage d'un individu qui ont été évalués et qui peuvent être capitalisés en vue de l'obtention d'une certification, ou transférés vers d'autres programmes d'apprentissage ou certifications.

Diplôme double/ diplôme multiple. Programme d'étude proposé par au moins deux (double) établissements d'enseignement supérieur ou plus (multiple), au terme duquel l'étudiant se voit décerner un diplôme de fin d'études distinct par chaque établissement participant.

Programmes communs. Programmes (d'étude ou de recherche) de l'enseignement supérieur conçus conjointement, proposés et pleinement reconnus par au moins deux établissements d'enseignement supérieur. Des programmes communs peuvent être mis en œuvre à un niveau supérieur de l'enseignement (bachelier, master ou doctorat). Ils peuvent être nationaux (lorsque toutes les universités concernées sont situées dans le même pays) ou transnationaux/internationaux (lorsque les établissements d'enseignement supérieur concernés sont situés dans au moins deux pays différents).



Glossaire du vocabulaire européen – Précisions liées à la gestion de projet



Action. Volet ou mesure du programme Erasmus+. Les partenariats stratégiques dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, les masters communs Erasmus Mundus et les alliances sectorielles pour les compétences en sont quelques exemples.

Activité. Ensemble de tâches réalisées dans le cadre d'un projet. Les activités peuvent être de différents types (mobilité, coopération, etc.). Dans le cadre du programme Jean Monnet, une activité équivaut à une action (voir la définition).

Appel à proposition. Invitation publiée par ou au nom de la Commission en vue de la présentation, dans un délai donné, d'une proposition d'action correspondant aux objectifs poursuivis et remplissant les conditions requises. Les appels à propositions sont publiés dans le Journal officiel de l'Union européenne (série C) et/ou sur les sites web concernés de la Commission et de l'Agence nationale ou exécutive. la subvention.

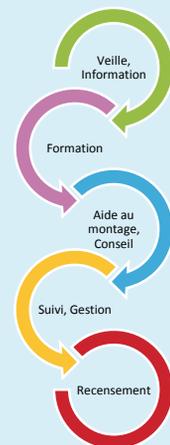
Bénéficiaire. Lorsque le projet est retenu, le candidat devient bénéficiaire d'une subvention Erasmus+. Le bénéficiaire signe une convention de subvention avec-ou est informé de la décision de subvention par- l'Agence nationale ou exécutive qui a sélectionné le projet. Si la candidature a été introduite au nom d'autres organisations participantes, les partenaires peuvent devenir les bénéficiaires de la subvention.

Cofinancement. Lorsque le projet est retenu, le candidat devient bénéficiaire d'une subvention Erasmus+. Le bénéficiaire signe une convention de subvention avec-ou est informé de la décision de subvention par- l'Agence nationale ou exécutive qui a sélectionné le projet. Si la candidature a été introduite au nom d'autres organisations participantes, les partenaires peuvent devenir les cobénéficiaires de la subvention.

Consortium. Groupe de deux organisations participantes ou plus collaborant à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi d'un projet ou d'une activité d'un projet. Un consortium peut être national (organisations établies dans le même pays) ou international (organisations participantes issues de plusieurs pays).

Coordination/ Organisation de coordination. Organisation participante demandant une subvention Erasmus+ au nom d'un consortium d'organisations partenaires.

Jeunes. Dans le contexte du programme Erasmus+, personnes âgées de 13 à 30 ans.



Glossaire du vocabulaire européen – Précisions liées à la gestion de projet

Organisation participante. Organisation ou groupe informel de jeunes prenant part à la mise en œuvre d'un projet Erasmus+. Selon le rôle qu'elles jouent dans le projet, les organisations participantes peuvent être des candidats ou des partenaires (également qualifiés de cocandidats lorsqu'ils sont identifiés au moment de la soumission de la demande de subvention). En cas d'octroi de la subvention au titre du projet, les candidats deviennent des bénéficiaires et, si le projet est financé par une subvention multi-bénéficiaire, les partenaires peuvent devenir des cobénéficiaires.

Organisation partenaire. Organisation participante associée au projet, mais n'endossant pas le rôle de candidat.

Partenariat. Accord entre un groupe d'organisations participantes de différents pays participant au programme en vue de mener des activités européennes communes dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport ou en vue de l'établissement d'un réseau formel ou informel dans un domaine pertinent, notamment des projets d'éducation et de formation destinés aux élèves et à leurs enseignants, sous la forme d'échanges de classes et de mobilité individuelle à long terme, de programmes intensifs dans l'enseignement supérieur et de coopération entre les autorités régionales et locales, afin d'encourager la coopération interrégionale, y compris transfrontalière ; il peut être étendu aux institutions et/ou organisations de pays partenaires en vue de renforcer la qualité du partenariat.

Participant. Dans le cadre du programme Erasmus+, personnes participant pleinement à un projet qui, dans certains cas, reçoivent une partie de la subvention européenne pour couvrir leurs coûts de participation (voyage et séjour, notamment). Pour certaines actions du programme (c.-à-d. partenariats stratégiques), il convient de faire la distinction entre cette catégorie de participants (participants directs) et d'autres personnes indirectement associées au projet (groupes cibles, par exemple).

Projet. Ensemble cohérent d'activités organisées de façon à atteindre des objectifs et des résultats déterminés

Glossaire du vocabulaire européen – Les documents

Europass. Portefeuille composé de cinq documents et d'un dossier électronique ayant pour objectif de compiler des descriptions de chaque acquis d'apprentissage de la personne concernée, ses qualifications officielles, son expérience professionnelle, ses aptitudes et compétences, acquises au fil du temps. Ces documents sont le CV Europass, le supplément au diplôme, le supplément au certificat, l'Europass Mobilité et le passeport de langues. Europass comprend en outre le passeport européen des compétences, un dossier électronique convivial qui aide son titulaire à établir un inventaire individuel et modulable de ses compétences et qualifications. Europass a pour finalité de faciliter la mobilité et d'améliorer les perspectives d'emploi et d'apprentissage tout au long de la vie en Europe.

Supplément au diplôme. Annexe au document de certification officiel visant à fournir des informations plus détaillées sur les études accomplies, dans un format convenu et reconnu au niveau international. Ce document accompagne un diplôme d'études supérieures et fournit une description standard de la nature, du niveau, du contexte, du contenu et du statut des études accomplies par son titulaire. Il est délivré par des établissements d'enseignement supérieur selon des normes convenues par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO. Le supplément au diplôme fait partie d'Europass (voir ci-dessous). Dans le cadre d'un programme d'étude international commun, il est recommandé de délivrer un «supplément au diplôme commun » couvrant l'intégralité du programme et validé par l'ensemble des universités décernant le diplôme.

Youthpass. Outil européen ayant pour but d'améliorer la reconnaissance des acquis d'apprentissage obtenus par les jeunes et les animateurs socio-éducatifs dans le cadre de leur participation à des projets soutenus par le programme Erasmus+. Il comprend : a) des certificats que les participants peuvent obtenir grâce à différentes actions du programme ; et b) une procédure établie visant à permettre aux jeunes, aux animateurs socio-éducatifs et aux mouvements de jeunesse de réfléchir aux acquis d'apprentissage d'un projet Erasmus+ donné dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation non formelle. Youthpass s'inscrit également dans le cadre d'une stratégie plus large de la Commission européenne visant à améliorer la reconnaissance de l'éducation non formelle et informelle et du travail des jeunes en Europe et au-delà.

